



# ORGANISER UN ÉVÉNEMENT : MODE D'EMPLOI



## QUI PEUT PARTICIPER ?

Toutes les structures souhaitant participer sont les bienvenues et peuvent organiser en autonomie leur événement. Chaque année, le Jour de la Nuit réunit des collectivités locales, des mairies, des associations, des clubs d'astronomie, des parcs naturels régionaux, des médiathèques, des Conservatoires d'espaces naturels...



## QUEL TYPE D'ÉVÉNEMENT ORGANISER ?

### DES EXTINCTIONS

Lors du Jour de la Nuit, des centaines de communes organisent tous les ans des extinctions de l'éclairage public et/ou des bâtiments publics.

Pour organiser une extinction, le.la Maire doit publier un arrêté municipal mentionnant les lieux et horaires d'éclairage (ou d'extinction si ponctuelle). L'arrêté est affiché et publié au bulletin municipal.

Une délibération du conseil municipal pour une extinction ponctuelle n'est pas obligatoire, mais elle est conseillée car la délibération par le Conseil sur les plages horaires d'extinction de l'éclairage permet une meilleure protection juridique.

Le.la Maire doit s'assurer de la sécurité de l'extinction : information, signalisation par matériel réfléchissant...

**LE PLUS IMPORTANT EST QUE LA COMMUNE  
INFORME EN AMONT ET SENSIBILISE SES USAGERS !**

### DES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Chaque participant.e peut organiser le type d'événement qu'il souhaite afin de sensibiliser et de mobiliser largement le grand public.



Sorties nocturnes



Dîner aux chandelles



Lecture de contes



Balades nature



Observations astronomiques



Expositions



Conférences



Ciné-débats....



## POUR PARTICIPER ET S'INSCRIRE AU JOUR DE LA NUIT

Chaque année, les inscriptions s'ouvrent au mois de juin et se terminent fin octobre.

Pour recevoir un kit organisateur, il faut cependant que votre événement soit inscrit suffisamment en avance :

1

Rendez-vous sur notre site Internet : [www.jourdelanuit.fr](http://www.jourdelanuit.fr)



- 2 Prenez connaissance de la Charte du Jour de la Nuit et vérifiez que votre événement remplit bien toutes les conditions
- 3 Si tel est le cas, cliquez sur « **ajouter un événement** »
- 4 **Validez votre inscription.** Votre événement est maintenant référencé sur une carte interactive et vous pouvez retourner le modifier à tout moment grâce au lien qui vous a été envoyé
- 5 Vous recevrez votre kit organisateur en format numérique et également en format papier si vous en faites la demande. Votre événement sera ensuite valorisé auprès de l'ensemble de nos adhérent.e.s et sympathisant.e.s

Pour toute question concernant votre inscription, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Jour de la Nuit à l'adresse : [info@jourdela nuit.fr](mailto:info@jourdela nuit.fr)



## EN PANNE D'IDÉES LUMINEUSES ? QUELQUES RESSOURCES

Depuis la première édition du Jour de la Nuit en 2008, plusieurs centaines d'événements ont été organisés chaque année dans toute la France sur le thème de la pollution lumineuse, de la nuit et de ses écosystèmes. Si vous êtes en panne d'inspiration, voici quelques idées et ressources qui pourront peut-être vous être utiles. L'important étant bel et bien de lever les yeux vers le ciel et de réenchanter la Nuit !

### AUTOUR DE L'ASTRONOMIE ET DE L'OBSERVATION DES ÉTOILES, VOUS POUVEZ ORGANISER PAR EXEMPLE :

- Une observation des étoiles avec un club d'astronomie
- Un atelier pour repérer les constellations et les nommer
- Une veillée/lecture « mythes et contes » sur le ciel étoilé
- Faire une sélection d'ouvrages à recommander
- Une soirée « enquête participative » : compter le nombre d'étoiles et de constellations à une heure précise afin de mesurer le niveau de pollution lumineuse : se renseigner auprès de l'AFA si nécessaire
- L'exposition photo astronomie « Songes d'une nuit étoilée » de l'Association Française d'Astronomie ou bien par exemple l'exposition de Carole Reboul « Il était une fois la nuit », accompagnée d'une conférence par la photographe
- Contacter le [MNHN](http://MNHN) concernant l'exposition en itinérance « nuit »
- Une des nombreuses animations proposées par l'AFA et le FRENE dans leur livret pédagogique « Songe d'une nuit étoilée »

### AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE, N'HÉSITEZ PAS À :

- Organiser une sortie pour écouter le brame du cerf
- Apprendre à écouter les chauve-souris avec un spécialiste
- Compter le nombre d'insectes que l'on trouve sur un drap blanc avec un projecteur à l'arrière
- Inviter un.e spécialiste de la biodiversité pour apprendre à reconnaître les espèces et bruits nocturnes sur votre territoire
- Donner des indications pour faire preuve de sobriété lumineuse dans son jardin
- Donner des conseils pour sauver les pollinisateurs et les insectes nocturnes
- Organiser un atelier pour fabriquer un abri pour les espèces nocturnes en ayant besoin...

### ET AUTOUR DE LA POLLUTION LUMINEUSE, VOUS POUVEZ :

- Arpenter les rues afin d'identifier les magasins restés allumés et entamer par la suite un dialogue amiable
- Organiser une soirée ciné-débat (par exemple : où sont passées les lucioles ? de Corentin Kimenau, disponible sur Youtube)
- Organiser une conférence avec des spécialistes de la question
- organiser une après-midi/soirée jeux de société dédiés au sujet ou un escape game

Nos partenaires ont également des idées d'animations : n'hésitez pas à consulter leur site internet !

**ALORS, PRÊT.E.S À RALLUMER LES ÉTOILES ?**



[info@jourdela nuit.fr](mailto:info@jourdela nuit.fr)



[www.agirpourl'environnement.org](http://www.agirpourl'environnement.org)

**agir**  
POUR  
L'ENVIRONNEMENT